ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

DESCRIPTION DE FONCTION

Date : 2011-12-16
Classe : 9

1. TITRE : TECHNICIENNE EN RÉGULATION DE SYSTÈMES
TECHNICIEN EN RÉGULATION DE SYSTÈMES

2. SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la direction de la supérieure immédiate ou du supérieur immédiat, effectue des travaux techniques relatifs au développement, au suivi et au fonctionnement adéquat et optimal des systèmes reliés au chauffage, à la climatisation, à la ventilation, à la réfrigération, aux cartes d'accès, aux caméras, à l'éclairage et aux services électriques et participe à l'analyse des systèmes informatiques et électroniques.

3. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

1. Vérifie le bon fonctionnement des équipements, des programmes et des séquences de contrôle des systèmes de ventilation, de réfrigération, de chauffage et de divers équipements. Analyse les données, détecte, identifie et corrige les problèmes d'exploitation.

2. Participe à l'analyse des systèmes informatiques et électroniques reliés aux systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation. Effectue la programmation des systèmes, la teste, la maintient à jour et au besoin la modifie.

3. Identifie, évalue, propose et développe des améliorations à apporter aux méthodes de travail, aux équipements du système (installations et utilisation des systèmes d'exploitation), qu'ils soient centralisés ou répartis dans les différents pavillons, en vue d'en assurer leur rendement optimal.

4. Répond aux appels de service concernant le confort des usagers et la qualité de l'air, analyse la nature des bris des appareils, des contrôles ou des systèmes défectueux, les calibre, les ajuste ou les répare selon les procédés en usage.

5. Utilise les méthodes propres à son secteur d'activités afin de programmer et de calibrer les systèmes de ventilation et de chauffage.

6. Effectue l'entretien préventif des différents contrôles ou systèmes en les vérifiant à intervalles réguliers et en effectuant les calibrations nécessaires.

7. Effectue des relevés et des projections, fait des recommandations afin d'assurer l'optimisation de la consommation d'énergie pour les pavillons et en assure le suivi.

8. Utilise des logiciels spécialisés, propres à son domaine d'activités; participe, le cas échéant, au choix, au développement et à l'implantation des nouveaux systèmes de gestion de maintenance assistée par ordinateur ou à de nouvelles applications.

9. Tient à jour la documentation technique, les plans et devis ainsi que les manuels d'entretien et catalogues de manufacturiers des différents systèmes.

10. Effectue des recherches auprès des fournisseurs pour des achats d'équipements, outils, logiciels, produits et composantes et prend les dispositions s'y rattachant. Conseille les autorités concernées sur le choix de l'équipement à utiliser ou tout autre facteur pouvant améliorer le fonctionnement de son secteur. Fait l'essai et l'évaluation d'équipements électroniques et informatiques et rédige les rapports requis dans les circonstances.

11. Classe et inventorie les instruments, outils, appareils ou matériel sous sa responsabilité; tient l'inventaire du matériel nécessaire aux travaux à effectuer, prépare les demandes d'approvisionnement à soumettre à sa supérieure, son supérieur immédiat; en vérifie la réception et en effectue sur demande les premiers essais.

12. Manipule, transporte, calibre, ajuste et utilise divers appareils, instruments, matériel et outils nécessaires à son travail; voit à leur bon fonctionnement et à la propreté et à la sécurité des lieux de travail.

13. Utilise, aux fins de réparation et d'entretien, différents appareils tels que multimètre, thermomètre, oscilloscope, hygromètre, imprimante à plans et micro-ordinateur

14. Consulte des magazines, des ouvrages spécialisés ou toute autre documentation pertinente; se tient au courant de l'évolution technologique dans son domaine d'activités. Maintient à jour ses connaissances des codes et règlements régissant les installations électriques et mécaniques.

15. Peut être appelé à diriger du personnel de soutien, à collaborer à son entraînement, à répartir le travail, à en vérifier l'exécution et, à la demande de la personne notatrice, à donner son avis lors de la notation.

16. Accomplit temporairement les tâches d'un poste connexe ou inférieur, lorsque requis.

17. La liste des tâches et responsabilités ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par la personne salariée occupant ce poste. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur l'évaluation.

4. QUALIFICATIONS REQUISES

1. Scolarité : Diplôme d'études collégiales (DEC) en mécanique du bâtiment, en électronique avec option pertinente ou scolarité équivalente

2. Expérience : De deux (2) à trois (3) ans.

3. Autres :

FICHE D'ÉVALUATION DE FONCTION
PLAN D'ÉVALUATION DES FONCTIONS (15 SOUS-FACTEURS) SANS ÉGARD AU SEXE

TITRE DE FONCTION : TECHNICIENNE EN RÉGULATION DES SYSTÈMES
TECHNICIEN EN RÉGULATION DES SYSTÈMES

GROUPE : TECHNIQUE **CLASSE : 9**

NO.	SOUS-FACTEUR ÉVALUÉ	NIVEAU	POINTS
1	Formation professionnelle	5	60
2	Expérience pertinente et initiation	4	27
3	Mise à jour des connaissances	2	14
4	Coordination musculaire et dextérité manuelle	2	16
5	Habiletés en relations interpersonnelles	2	18
6	Responsabilité à l'égard des communications	3	33
7.1	Responsabilité à l'égard des ressources humaines	1	7
7.2	Nombre de personnes coordonnées ou supervisées	1	0
8	Responsabilité de gestion budgétaire	1	11
9	Impact des actions et de décisions	4	64
10	Latitude et autonomie	3	36
11	Résolution de problèmes	4	48
12	Concentration et attention sensorielle	3	18
13	Effort physique *	2	12
14	Santé, sécurité et bien-être de soi et des autres	3	18
15	Environnement physique et humain du travail **	2	14
TOTAL			396

***Niveau d'effort**	2
***Fréquence**	1

** A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Total	Niveau
2	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	20	2

Pour le Syndicat : _____

Pour l'Employeur : _____

Date : 26 février 2015